

DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020

OBJET : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Le vingt-trois novembre deux mille vingt à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de La Garde régulièrement convoqué, a été assemblé à la Maison Communale Gérard Philippe sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Maire. Il procède à la nomination de M. Cyril AMARIT en qualité de secrétaire de séance.

Présents : M. Jean-Louis MASSON; Mme Hélène BILL; M. Franck CHOUQUET; Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Alain DUMONTET; Mme Martine BLANC; M. Alain FUMAZ; Mme Sophie OURDOUILLIE; M. Jean-Eric LODEVIC; Mme Janig GUE; M. Jean-Claude MARASTONI; M. Christian GASQUET; M. Michel GUILLOUZIC; M. Alain JOUOT; Mme Martine DE SANTIS; M. André BAULON; Mme Brigitte MORILLION; Mme Hélène DEL SANTO; Mme Josiane BERCET; Mme Flora MARTINO; M. Olivier CHELLE; M. Gilles BROYER; M. Jean-Marc ANNEVILLE; Mme Céline MURENA; Mme Bouchra CHADLI; M. Bernard GINER; Mme Viviane CHASTANT; M. Michel DURBANO; Mme Catherine LAGET; Mme Wahida ZAMOURI; M. Olivier CHARLOIS; M. Cyril AMARIT; M. Michel CAMATTE.

Représentés : Mme Laure-Hélène BAUMANN donne procuration à Mme Marie-Hélène CHARLES; M. Florian JONET donne procuration à Mme Janig GUE

AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	35	EN EXERCICE	35	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION	35
--------------------------------	----	-------------	----	-------------------------------------	----

RAPPORTEUR : MADAME SOPHIE OURDOUILLIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

VU l'avis de la commission municipale FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE / ECONOMIE / EMPLOI en date du 6 novembre 2020.

OÙ LES EXPLICATIONS DU RAPPORTEUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ARTICLE 1 : APPROUVE le rapport sur les orientations générales du budget de la commune pour l'exercice 2021 prévu par la loi et annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : INFORME que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télécours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEES :

POUR : 27

ABSTENTIONS : 8 - ((M. Bernard GINER, Mme Viviane CHASTANT, M. Michel DURBANO, Mme Catherine LAGET, Mme Wahida ZAMOURI, M. Olivier CHARLOIS, M. Cyril AMARIT, M. Michel CAMATTE))

Le Maire,

